

Vendredi 29 janvier 2021



Bientôt deux nouvelles Cités éducatives dans les Bouches-du-Rhône : à Miramas et à Vitrolles

Après Marseille et Port-de-Bouc, deux nouvelles villes du département des Bouches-du-Rhône compteront une Cité éducative.

La liste des 46 territoires retenus par l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour la deuxième vague des Cités éducatives a été rendue publique ce vendredi lors du Comité interministériel à la ville présidé par le Premier ministre.

■ Jusque-là, quatre Cités éducatives dans les Bouches-du-Rhône

Depuis septembre 2019, quatre territoires du département des Bouches-du-Rhône bénéficient du programme Cités éducatives.

Marseille est la seule ville de France à avoir obtenu trois labellisations : *Marseille Nord*, *Marseille Centre-Ville* et *Marseille Malpassé-Corot*. La quatrième cité éducative se trouve à Port-de-Bouc.

Avant la mise en place des Cités éducatives à Miramas et Vitrolles, une phase de constitution du dossier de candidature va s'ouvrir. Celle-ci va regrouper tous les acteurs des territoires pour obtenir la labellisation définitive nécessaire à la mise en œuvre du programme.

Les trois Cités éducatives de Marseille bénéficient chacune d'un financement de la part de l'État de 400 000 euros chaque année, de 2020 à 2022.

A Port-de-Bouc, l'État verse 270 000 euros par an pour la Cité éducative.

■ Les Cités éducatives, un label d'excellence

Les Cités éducatives permettent une approche transversale, construite avec tous les partenaires locaux (institutionnels et associatifs), pour enclencher tous les leviers

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

nécessaires à la réussite des enfants et jeunes de 0 à 25 ans.

Les Cités éducatives se mobilisent depuis un an sur des thèmes aussi variés que la petite enfance, l'accompagnement à la scolarité, l'ouverture à la culture et au sport, la santé, l'appropriation des espaces publics.

À partir de diagnostics partagés, les acteurs territoriaux de chaque Cité éducative ont co-construit des plans d'actions. Un processus de sélection des actions à mettre en œuvre a été élaboré collectivement pour répondre, au plus près des territoires, aux besoins et aux attentes des habitants. De nombreux opérateurs associatifs ont contribué au développement d'actions sur le territoire mais ont également proposé des projets novateurs complémentaires.

■ Promouvoir la continuité éducative

La connaissance et la confiance installée entre les acteurs territoriaux ont d'ores et déjà facilité la réactivité nécessaire à la mise en œuvre des différents programmes institutionnels proposés au sortir du confinement du printemps 2020, sur l'ensemble des quatre cités départementales.

Ainsi, durant l'été 2020, la dynamique Cité éducative a permis une mobilisation rapide des acteurs pour mettre en œuvre différents dispositifs : ***École Ouverte, Vacances apprenantes et Quartiers d'été.***

La création des Cités éducatives a également facilité la déclinaison d'une stratégie départementale de continuité éducative adaptée à chacune des quatre Cités éducatives dans le cadre de la réduction de la fracture numérique pour développer des pôles d'accueil numérique dans des centres sociaux et structures associatives. Il s'agit de permettre l'accès, pour les enfants et leur famille, à du matériel informatique et à une connexion internet en bénéficiant aussi de l'accompagnement de médiateurs numériques. 20 pôles d'accueil numérique sont répartis sur les quatre cités éducatives.

Quelques exemples d'actions menées sur la cité Malpassé-Corot à Marseille :

- <https://www.youtube.com/watch?v=0v2mvsXelj4>



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr